

87 boulevard de Grenelle – 75738 PARIS CEDEX 15

① 01 44 31 73 55

Courriel: ahamimi@fff.fr

Site Internet: https://unecatef.fr/

LA LETTRE 2021-2022 - n° 13

Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil?

Didier CHRISTOPHE Adhérent UNECATEF



La lutte pour les places européennes et les combats pour le maintien sont venus, et c'est tant mieux, sublimer les championnats de Ligue 1 et 2.

Il est heureux que les entraîneurs français et ceux venus d'horizons différents aient rendus la compétition attractive, haletante et passionnante pour le plus grand plaisir des supporters qui en redemanderont dès le mois d'août 2022. Surtout que l'on sait maintenant que le joyau du football français a décidé de prolonger son aventure avec la capitale.

Pour autant notre acuité visuelle ne doit pas être défaillante. Cet idéal d'euphorie ambiante ne nous fera pas oublier les mois d'Août 2021 à Mai 2022 ternis par une multitude « d'incidents » à répétitions avec en point d'orgue la Finale de la Champion's League et le barrage d'accession à la ligue 1.

Bagarres dans et en dehors des stades, jets de bouteilles, propos racistes, insultes, feux d'artifices en tribunes, agressions des joueurs, des dirigeants, injures verbales à foison, coups tordus, trahisons, retournement de vestes, n'en jetez plus la coupe est pleine. Le football ne peut plus se permettre ces balafres récurrentes qui à petites doses inoculent la peur, l'angoisse, la crainte de se rendre au stade dans les meilleures conditions.

A tel point que plus on avance, plus rien ne freine les auteurs de cette frénésie de dérives à outrance. La preuve en est qu'aujourd'hui, dans les centres de formation, les parents occupent de plus en plus l'espace dans l'avenir de leurs progénitures. Ils n'y connaissent rien la plupart du temps. L'attrait d'une carrière financière au détriment d'une carrière sportive est une priorité absolue. Et il faut que ça aille très vite sinon.... attention aux conséquences pour les formateurs. Denis ARNAUD Directeur du centre de formation du Stade Rennais en a fait l'amère expérience il y a quelques semaines. Très médiatisée cette agression n'est pourtant pas la première malheureusement.

Au début des années 2000, au hasard d'une conversation avec François BLAQUART Directeur Technique National, il me revient une phrase prononcée par l'un de nous deux :

« La survie des centres de formations dépendra de plus en plus de la capacité des clubs à protéger son encadrement technique et s'extirper des méandres d'une société défaillante, d'une éducation et des valeurs oubliées »

Pour nous occuper, depuis 2004 de Dix Mois Vers L'Emploi (programme d'accompagnement pour les entraîneurs en recherche d'emploi) nous savons, pour être en première ligne, que lorsqu'un entraîneur présent sur le programme a été vilipendé, menacé et agressé par des parents, agents et/ou des dirigeants à l'appui de menaces verbales et physiques, les conséquences peuvent être dramatiques.

Le renard est dans le poulailler, le ver est dans la pomme et le rafiot prend l'eau de toutes parts. Beaucoup préfèrent s'échapper pour ne pas faire tinter leurs casseroles de responsabilité à leurs oreilles. Plus facile de s'accommoder d'un tweet de compassion pour un Directeur de centre de formation agressé, et rejeter la culpabilité des troubles sur le voisin d'en face. Beaucoup font plus parler d'eux à propos de leur hypothétique futur que dans le cadre de leurs fonctions actuelles, mais pendant ce temps-là:

TOUT LE MONDE IL EST BEAU, TOUT LE MONDE IL EST GENTIL.....

Actualités juridiques et sociales (1)

Mathieu LENOIR
Juriste UNECATEF

La complexité de l'actualité juridico-sociale et sa traduction par des textes alambiqués est toujours un casse -tête dont les contours sont difficiles à apprivoiser. Mathieu LENOIR en quelques lignes nous apporte quelques éclairages que chaque adhérent(e) pourra compléter en prenant directement contact avec l'UNECATEF et le service juridique.



Le Smic horaire est porté à 10,85 € depuis le 1er mai 2022

Par communiqué du 15 avril 2022, Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a annoncé une revalorisation du Smic de 2,65% à compter du 1^{er} mai 2022.

Le Smic horaire brut est donc passé de 10,57 € à 10,85 €.

Le Smic mensuel brut s'établit, quant à lui, désormais à 1.645,58 €, contre 1.603,12 € depuis le 1er janvier 2022.

Sur un an (de mai 2021 à mai 2022), le SMIC a donc augmenté de 5,9%, soit 91 euros brut par mois (72 euros net). Il est passé de 1.230,60 euros à 1.302,64 euros net.

Actualités jurisprudentielles

Par un arrêt du 6 avril 2022, la Cour de cassation a rappelé que « lorsqu'en raison de la révélation de faits fautifs nouveaux postérieurement à un entretien préalable, l'employeur adresse au salarié, dans le délai d'un mois à compter du premier entretien, une convocation à un nouvel entretien préalable, c'est à compter de la date de ce dernier que court le délai d'un mois qui lui est imparti pour notifier la sanction ».

Quelques éléments juridiques qui méritent d'être rappelés dans le prolongement de différents arrêts de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 13 avril 2022 :

- « Seule la remise au salarié d'un exemplaire de la convention de rupture signé des deux parties lui permet de demander l'homologation de la convention et d'exercer son droit de rétractation en toute connaissance de cause ».
 A défaut d'une telle remise, le salarié est en droit de demander la nullité de la rupture conventionnelle.
- Il n'existe pas de définition légale du contrat de travail. Par conséquent, il est revenu aux juges le soin de la définir, lesquels ont arrêté que l'existence d'un contrat de travail se caractérise par la réunion de trois éléments :
 - 1. un lien de subordination;
 - 2. une prestation de travail;
 - 3. une rémunération.

« Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné ».

« La promesse unilatérale de contrat de travail est le contrat par lequel une partie, le promettant, accorde à l'autre, le bénéficiaire, le droit d'opter pour la conclusion d'un contrat de travail, dont l'emploi, la rémunération et la date d'entrée en fonction sont déterminés, et pour la formation duquel ne manque que le consentement du bénéficiaire ».
 Une proposition ne vaut pas contrat de travail lorsque les pourparlers sur la détermination de la part variable de la rémunération se sont poursuivis.

Barème d'indemnisation du salarié licencié sans cause réelle et sérieuse (Barème « Macron ») : vers une fin de la saga?

Par deux arrêts (n°21-14.490 et n°21-15.247) du mercredi 11 mai 2022, la Chambre sociale de la Cour de cassation, statuant en formation plénière, a jugé que :

- le barème d'indemnisation du salarié licencié sans cause réelle et sérieuse, dit barème Macron, n'est pas contraire à l'article 10 de la convention n°158 de l'Organisation internationale du travail;
- le juge français ne peut écarter, même au cas par cas, l'application du barème au regard de cette convention internationale;
- la loi française ne peut faire l'objet d'un contrôle de conformité à l'article 24 de la Charte sociale européenne, qui n'est pas d'effet direct.

Pour rappel, l'ordonnance du 22 septembre 2017 a établi, à l'article L. 1235-3 du code du travail, un barème qui détermine l'indemnité que doit verser l'employeur à un salarié lorsqu'il le licencie sans cause réelle et sérieuse. Ce barème, fixé au regard du salaire du salarié, tient compte de l'ancienneté de ce dernier dans l'entreprise et de la taille de l'entreprise. Le niveau d'indemnisation est strictement encadré : la somme pouvant être versée est soumise à un plancher et à un plafond.

En 2018, le Conseil constitutionnel a déclaré ce barème conforme à la Constitution. En 2022, la Cour de cassation a donc validé ce barème et mis fin (peut-être) à une saga qui dure depuis 2017!

L'actualité du Comité Européen des Droits Sociaux (CDES), considère que les barèmes finlandais et italiens ne permettent pas toujours d'indemniser de façon adéquate les salariés licenciés sans motif valable. Depuis, le CEDS a été saisi de réclamations à l'encontre du barème français : les décisions que prendra ce Comité ne produiront aucun effet contraignant, toutefois, les recommandations qui y seront formulées seront adressées au gouvernement français.

Rappel - Téléprocédure obligatoire pour l'homologation des ruptures conventionnelles

Depuis le 1^{er} avril 2022, les demandes de ruptures conventionnelles doivent être obligatoirement télétransmises via TéléRC. Les formulaires papiers adressés par courrier ne sont plus traités.

Rappelons que la rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié de rompre – d'un commun accord – le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) qui les lie. Pour être valide, cette rupture conventionnelle doit être homologuée par l'administration. Dorénavant, le site internet TéléRC permet à l'employeur d'effectuer une demande d'homologation de rupture conventionnelle d'un salarié en contrat à durée indéterminée.

La saisie assistée offre une garantie de qualité de remplissage du dossier et un traitement rapide de la demande par l'administration.

Cumul Pôle Emploi - Auto-entrepreneur (1)

Jacky ROCHE Membre du Comité Directeur UNECATEF



De plus en plus, les entraîneurs dans l'attente d'une d'activité professionnelle salariée souhaitent se lancer dans la création d'une auto-entreprise. Jacky ROCHE Chargé de mission Pôle Emploi & Retraites à l'UNECATEF rappelle ci-dessous, sous réserves de remplir certaines conditions, qu'il est possible d'être accompagné financièrement par les services de Pôle Emploi.

On distingue 4 types d'aide s'adressant aux demandeurs d'emploi envisageant de créer ou de reprendre une entreprise sous le statut d'auto-entrepreneur :

- 1. l'ACRE (Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise);
- 2. le cumul de l'ARE avec les revenus d'activité de l'auto-entrepreneur ;
- 3. l'ARCE (Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise);
- 4. la NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise).

<u>1 - L'ACRE</u>

L'ACRE permet à certains auto-entrepreneurs, dont les demandeurs d'emploi, de bénéficier d'une réduction de 50% de leurs cotisations sociales pendant leurs 4 premiers trimestres civils d'activité. Sous réserve :

- ne pas avoir bénéficié de l'ACRE au cours des 3 dernières années ;
- les revenus d'activité d 'auto-entrepreneur doivent être inférieurs au PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale) soit 41 136,00
 € pour 2022.

Cette réduction de 50% des cotisations sociales est modulée en fonction du revenu d'activité. Elle est :

- intégrale si le revenu d'activité est inférieur à ¾ du PASS soit 30 582,00 € pour 2022;
- dégressive si le revenu d'activité est compris entre 30 852,00 € et 41 136,00 € (entre 3/4 et 1/4 du PASS);
- nulle si le revenu d'activité est supérieur au PASS (41 136,00 €);

La demande d'ACRE doit s'effectuer auprès de l'URSSAF dans les 45 jours de la déclaration de début d'activité en tant qu'autoentrepreneur. Une attestation d'admission est délivrée par l'URSSAF si la demande est acceptée. L'absence de réponse sous un délai de 1 mois vaut présomption d'acceptation.

2 - Cumul ARE avec les revenus d'activité de l'auto-entrepreneur

La réglementation de l'assurance chômage prévoit tout d'abord la possibilité de cumul partiel de l'ARE (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi) avec les rémunérations issues d'une activité professionnelle **non salariée.**

L'allocataire, créateur ou repreneur d'entreprise, inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi et « accomplissant des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer, reprendre ou développer une entreprise » est éligible à cette mesure d'aide.

3 - Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)

La réglementation de l'assurance chômage prévoit également l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE) : elle permet à l'allocataire créateur ou repreneur d'une entreprise de bénéficier du versement d'une partie de ses allocations sous la forme d'un capital.

L'auto-entrepreneur, demandeur d'emploi, donc éligible au dispositif d'exonération (partielle ou totale) de charges sociales de début d'activité de création ou de reprise d'entreprise (ACRE évoquée plus haut)), peut bénéficier de cette aide.

UNECATEF - 87 Boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15 - La lettre d'informations n° 13

La demande doit en être faite auprès des services de Pôle Emploi selon une périodicité d'une fois maximum par période de 3 ans.

Le montant de l'ARCE correspond à **45 % du montant brut du reliquat des droits ARE restants**, déduction faite de la participation de 3 % au titre du financement des retraites complémentaires.

Le versement ce capital peut s'avérer intéressant pour financer le début d'activité.

L'aide fait l'objet de 2 versements égaux :

- le 1^{er} à la date du début d'activité sans pouvoir être antérieur à la date d'épuisement des différés et du délai d'attente;
- le 2^{ème} intervient 6 mois après la date du premier versement, sous réserve que l'activité professionnelle au titre de laquelle l'aide a été accordée soit toujours exercée.

L'ARCE est soumise à la CSG et à la CRDS. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, elle doit être déclarée à l'Administration Fiscale à la rubrique « traitements et salaires ».

Le cumul versement de l'ARE et ARCE n'étant pas possible, il convient de faire un choix.

4 - La NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création ou la Reprise d'Entreprise)

Ce dispositif est une aide au montage, au projet de création ou de reprise, à la structuration financière et au démarrage de l'activité. Les bénéficiaires de l'ARE sont éligibles à ce dispositif.

La demande de la NACRE s'effectue auprès d'un organisme conventionné par l'Etat. Les coordonnées de cet organisme, à compétence régionale, peuvent être obtenues auprès de la DIRECTTE de région.

Cet accompagnement comprend 3 modules:

- 1. Une aide au montage et au développement du projet ;
- 2. Une aide au financement sous la forme d'un prêt à taux zéro et sans garantie ;
- 3. Un accompagnement pendant 3 ans consistant à soutenir et accompagner l'entreprise

A la rencontre de Nessrin BERNABE HAMIMI

Assistante de Direction UNECATEF

Assistante de direction à l'UNECATEF depuis Janvier 2020, Nessrin Bernabe HAMIMI a su, en observant, écoutant et analysant, en quelques mois apprivoiser les méandres de l'activité syndicale et maîtriser les soubresauts d'une activité qui fait bouillir la cocotteminute en permanence. En trois questions pour la lettre de l'UNECATEF, Nessrin nous explique pourquoi sa capacité d'adaptation a été déterminante dans son intégration au syndicat.



UNECATEF: Quand on parle de la capacité d'adaptation, quelles en sont les atouts pour la réussir?

Pour moi la capacité d'adaptation permet surtout d'affronter les changements de manière positive et proactive. Je pense que les atouts sont très interdépendants du caractère de la personne. Moi par exemple je suis d'un tempérament curieux et mon adaptation à commencer par-là, poser des questions tout le temps sur tout permet de se former, de faire un audit rapide du champ des possibles et par la même occasion de se faire sa place. Après je ne suis pas une solitaire et j'ai toujours aimé travailler de façon collaborative cela encourage le partage de compétences et la productivité. Ça permet aussi de fédérer une équipe et c'est l'esprit même d'un syndicat !! Le dernier atout est d'adapter les compétences acquises dans ses anciennes fonctions au service du syndicat et apporter un plus.

UNECATEF: Quelles sont les principales différences entre ta précédente activité professionnelle et le poste que tu occupes aujourd'hui?

J'étais chargée du pôle formation et coordinatrice pour une start up, J'ai donc toujours eu des responsabilités puisque je menais des projets de création en fonction d'un cahier des charges. J'organisais et animais les ressources pour la bonne réalisation du projet. J'étais en charge de la supervision, de la coordination et de la gestion de tous les aspects de la mise en œuvre du projet jusqu'à la phase de lancement.

Aujourd'hui je suis dans un syndicat, il m'a fallu réapprendre, un peu comme à la fac, avec des cours de droits (droit du travail, code du travail), la charte du football, le statut des entraîneurs, mais j'ai des bons profs en Interne :), qui sont dans la transmission et ma formation a été complète de ce côté-là même si il m'arrive parfois de reposer les mêmes questions car les connaissances requises pour travailler au sein d'un syndicat sont immenses et je me rend compte qu'il va falloir des années pour maîtriser tous les sujets de façon fluide!!

Parallèlement on me laisse beaucoup de liberté sur les prises d'initiatives concernant mon travail, notamment la communication et la mise en place de projets car on me fait confiance je pense, mais j'en réfère toujours à la Directrice générale au Président et selon les actions de communication, les projets doivent également être validés par le Comité Directeur. Ce qui peut paraître un frein de prima bord, avec ces différentes étapes de validation, n'en est finalement pas un, les validations sont beaucoup plus rapides que dans une société!!

La différence majeure est que nous sommes un syndicat, on ne parle pas de profit mais seulement de services, et c'est là toute la beauté de mon travail nous sommes au service de nos adhérents et ça change tout! Quand je vois tout le travail du syndicat, les négociations, les commissions, les réunions, Dix Mois Vers l'Emploi, les avocats, la permanence juridique, les conseils, je me dis que les entraîneurs sont bien représentés et que derrière il y a une équipe formidable qui est à leur service et qui donne tout son temps, son Énergie et son professionnalisme pour les représenter, les aider et les conseiller et ce 24h/24h, 7/7 jours!!

UNECATEF: Quels sont les contours des missions qui te sont attribuées dans le cadre du syndicat?

Aujourd'hui je suis Assistante de direction, je m'occupe donc de tout l'aspect administratif et RH sous la responsabilité de la Directrice Générale, et aussi de la comptabilité avec notre comptable et avec le trésorier Mr REPELLINI. J'ai une partie communication avec la création des supports (leaflet, PV, Power Point,) Je suis actuellement en train de créer la nouvelle charte graphique du syndicat, avec le Président et la Directrice Générale, qui sera prête d'ici quelques semaines

J'ai une dernière partie Community Manager : Je m'occupe aussi des réseaux sociaux, publication des communiqués, mettre en lumière le travail du syndicat et de communiquer sur ses actions. Nous avons créé plusieurs rendez-vous avec :

- les carnets de l'Unecatef, qui sont des conseils juridiques,
- les coups de projecteurs, qui sont des mises en lumière sur des profils d'entraîneurs,
- l'actualité des prises de poste,

et bientôt des vidéos sur les différents visages des adhérents, car nous avons des entraîneurs, des préparateurs physiques, des entraîneurs de gardiens, des analystes vidéo, ...

Nous suivons aussi la saison de Dix Mois Vers l'Emploi avec des reportages, des photos et des clips vidéo qui nous sont envoyés par la Direction du programme.

Dix Mois Vers l'Emploi de nouveau sur les rails

Direction du Programme



Après deux années perturbées par la pandémie, c'est avec fierté que l'UNECATEF continue d'assumer son programme Dix Mois Vers l'Emploi (DMVE), initié par Francis SMERECKI. Pour lui, il était hors de question de laisser les entraîneurs sans postes, isolés, confrontés à leurs peurs, leurs doutes et leurs angoisses de l'avenir.

DMVE a toujours été un accélérateur de compétences et une réelle impulsion pour un retour sur les terrains ou dans la concrétisation d'un projet professionnel où le transfert des compétences est validé. L'expérience nous a appris qu'au-delà de l'aventure humaine (qui est le carburant essentiel de DMVE) et des échanges informels que le programme génère, DMVE donne à chacun(e) la possibilité d'explorer ou d'évaluer ses aptitudes dans un environnement sécurisé, de renforcer la confiance en soi, de maîtriser son anxiété et son impatience.

Pour cette saison 2021-2022, 12 stagiaires issus du monde professionnel et amateur, investis, motivés, solidaires et ambitieux ont participé au programme. Accompagnés par une équipe pédagogique et logistique, dont il est important aussi de souligner la compétence et la disponibilité, qui œuvre bien au-delà des missions définies.

Si le présentiel est redevenu la norme, l'expérience vécue en 2019-2020, compte tenu de la situation sanitaire, avec la programmation de sessions à distance a été riche d'enseignements. Au point que l'alternance, répartie sur 5 mois avec 5 sessions en présentielle et 8 à 10 rendez-vous individuel en distanciel, est désormais complètement intégrée au programme.

Néanmoins, avec la plus grande vigilance et dans un contexte sanitaire toujours incertain, l'UNECATEF a dû et su répondre aux règles d'hygiène et de distanciation physique imposées par les instances sanitaires. Pour ce faire, les sites choisis répondaient en tous points aux exigences de la situation.

Depuis plusieurs années, nous disposons à Autrans dans le Vercors, au Grau du Roi dans le Gard et à Paris de toutes les conditions requises au bon déroulement du programme. Ces structures sont équipées pour nous accueillir dans les meilleures conditions d'hébergement, de restauration, de déplacements et de mise à disposition des moyens pédagogiques et environnementaux nécessaires au bon déroulement des sessions.

Pris en charge financièrement à 100% par l'UNECATEF, aujourd'hui, quelques « murmures » s'élèveraient pour remettre en cause l'existence de DMVE qui représenterait un coût conséquent dans le budget de l'UNECATEF. Notre ambition, avec DMVE, a toujours été d'être un acteur majeur du retour de ces adhérents à une activité professionnelle. A ce titre, l'UNECATEF n'a jamais considéré son engagement auprès des entraineurs en difficulté comme un coût, une charge ou une contrainte financière. Solidement ancrée dans l'histoire du syndicat depuis 2004, cette action sociale qui dure a toujours favorisé la culture de l'optimisme pour ceux qui participe.

Nourredine BOUACHERA se raconte......



A lui tout seul, Nourredine BOUACHERA pourrait écrire plusieurs chapitres d'un guide du routard. Marseille, Libourne, Troyes, Strasbourg, Brighton, l'Italie, la Suède, le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie. Les Jeux Olympiques au Brésil en 2016 avec l'équipe Nationale féminine de la Chine, la Coupe d'Afrique des Nations avec l'équipe nationale du Sénégal en 2022 et prochainement le Qatar pour la Coupe du Monde 2022. Sans compter des déplacements à travers le monde entier pour des missions d'observations et de recrutements tout en développant une activité de consultant et formateur en analyse vidéo. Devenant un précurseur dans l'utilisation des datas et leurs analyses qu'ils considèrent comme une aide à la décision et non le contraire. 7 jours sur 7 en suractivité et sous pression.

Pendant de nombreuses années, les gens du football ne comprenaient pas ce qu'il faisait, ils le voyaient se disperser acceptant toutes sortes de missions. Pourtant à ses yeux, la stratégie était claire. Il voulait concilier ses activités de consultant, de formateur, d'instructeur avec son métier d'entraîneur. La suite Noureddine nous la raconte, tout en soulignant le fait qu'il pourrait aisément le faire en anglais, italien ou espagnol.

« Très tôt de par ma passion pour le sport, je me suis orienté vers l'enseignement. Dans mon esprit, soit j'exerçais le métier de professeur d'EPS, soit je devenais footballeur professionnel. A 16 ans, je devins un jeune cadre technique et j'accompagnais les jeunes débutants de l'Olympique de Marseille. Tout en poursuivant mon cursus de formation, je fus nommé Responsable de plusieurs équipes (débutant, poussins, Cadet). Le Professorat de Gym en poche, j'ai emménagé à Libourne pour des raisons professionnelles en me rapprochant aussitôt du club. En tant que joueur (oublié ma carrière de joueur professionnel, mais je me suis soigné) puis comme éducateur pour participer à la restructuration du club.

C'est là que j'ai fait la connaissance de Jean Marc FURLAN qui m'a très vite pris sous son aile. Ensemble nous avons passé de nombreuses heures à refaire le monde du football à débattre, à affiner nos idées. Nous avons collaboré dans un premier temps comme éducateurs de jeunes puis en tant que Responsables de la section sportive du Lycée Max Linder. Naturellement, quand Jean Marc a pris la tête de l'équipe première de Libourne, il a fait appel à moi en tant qu'entraîneur adjoint en charge de la préparation physique et entraîneur de l'équipe réserve qui évoluait en Division d'honneur. Comme nos joueurs la journée, nous travaillions et le soir on s'entraînait. Avec abnégation, rigueur et plaisir nous sommes passés de la CFA 2 au National avec l'équipe 1 et accédés à la CFA 2 avec l'équipe réserve. Entre 2000 et 2004 nous avons réalisé plusieurs exploits en Coupe de France nous octroyant le titre de meilleur club amateur de France.

2004 toujours avec Jean Marc FURLAN, j'intègre comme entraîneur adjoint le milieu professionnel pour une première expérience à Troyes qui était en redressement judiciaire. Une belle aventure conclue par une accession en ligue 1 avec un groupe fabuleux.

En 2007, Jean Marc eut plusieurs propositions dont Bordeaux, Marseille, Le Mans et Strasbourg ...II choisit Strasbourg contre toute attente qui venait d'accéder en Ligue 1. Ce choix ne me convenait pas à titre personnel. Strasbourg restera comme une expérience douloureuse à tous les points de vue. Jean Marc fut remercié en 2009. Il me restait une année de contrat ... On me mit au placard au recrutement. Au lieu de m'apitoyer sur mon sort, j'ai travaillé pour moi même.... J'ai parcouru des dizaines de milliers de kilomètres, j'ai observé des centaines de matchs, mes rapports n'étaient pas lus ... tant pis ...

Dans le même temps, je me suis pris de passion pour les nouvelles technologies en plein essor. J'ai créé des logiciels pour centraliser toutes les données relatives aux joueurs et des éditeurs d'exercices. Rapidement des Start-ups comme Wyscout et SoccerLab m'ont contacté pour devenir consultant et distributeur de leurs produits.

Côté entraîneur, je ne souhaitais pas revenir sur le terrain aux côtés de Jean-Marc. On se connaissait par cœur et comme un vieux couple nous avions besoin de nous éloigner pour mieux se retrouver. Bien que passionné, je ne voulais pas retrouver le monde amateur ou la vie d'un entraîneur est plus que précaire. Nous avons donc décidé d'installer la famille à Libourne et privilégier la stabilité professionnelle de mon épouse et la scolarité de mes enfants pour qu'ils puissent s'épanouir dans les meilleures conditions.

Ayant acquis au fil des années une connaissance approfondie des championnats français et des joueurs, je me suis engagé de 2010 à 2015 avec Troyes toujours sous la responsabilité de Jean Marc pour observer les futurs adversaires du club tout en réalisant des missions de recrutement... Une riche expérience avec peu de moyens financiers. A deux reprises nous avons accédé à la Ligue 1 en 2013 et 2015 sans pouvoir



se maintenir. Pris en otage par l'état dégradé des finances du club, l'interdiction de recruter et l'obligation de vendre ont affecté le niveau de l'équipe et sa compétitivité.

Licencié en 2015, j'ai immédiatement, grâce à mon réseau, rebondi à Brighton comme responsable du recrutement en France. Très vite je me suis aperçu que je n'étais qu'un scout de plus, loin du pouvoir de décision. Les datas prenaient le pas sur l'expérience, la sensibilité, l'œil du « maquignon »

Depuis 2019, je suis consultant pour la société Spiideo leader dans l'analyse vidéo, l'enregistrement et la captation automatique des matchs et des entraînements ... Une nouvelle Startup que j'accompagne...

Par ailleurs, je suis entraîneur adjoint de l'équipe Nationale du Sénégal en charge de l'analyse tactique depuis Novembre 2020. J'ai eu la chance de croiser Aliou CISSE lors d'un stage de formation que j'encadrais sous l'égide de la CAF et la Fédération Royale Marocaine de football. Il recherchait un entraîneur capable d'animer les séances, accompagner un groupe tout en maîtrisant l'analyse tactique et les nouvelles technologies en lien avec l'analyse vidéo. 12 mois plus tard, il me recontacta par l'intermédiaire de Nasser LARGUET. J'ai préparé un rapport vidéo sur les 23 derniers matchs du Sénégal en guise de test et je me suis déplacé à Dakar lors d'un rassemblement international. Depuis je vis et nous vivons une aventure fabuleuse, un véritable conte de fée avec le Sénégal vainqueur de sa 1ère Coupe d'Afrique des Nations et qualifié pour le Mondial 2022 au Qatar ».





L'UNECATEF vous informe de la sortie d'une nouvelle plateforme numérique de contenus sportif à vocation pédagogique : MyCoach Vous pourrez y retrouver les témoignages de joueurs, entraîneurs et experts qui partagent leur savoir-faire et leur expérience le temps de vidéos tutos.



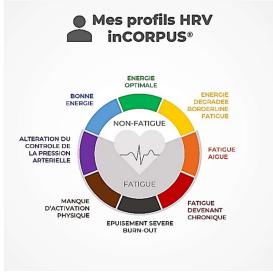
http://r.email.mycoachsport.com/mk/mr/tl0vfZx_AhALFU5BsxTe2M8onM3AyD703CS7vlyXKmfxtcR752ssdVKLT_6IlWfesJQiVYNxHxMVLLmTWItJ4d_HeWQeJcbsWhuQVa7n4xlH22yy974XcV9ERQ6qXu9enb5nD-wlgwtS

Préparation Physique par David BARRIAC



Profils VFC (Variabilité de la Fréquence Cardiaque) pour le football

inCORPUS® est une solution **novatrice** de profilage physiologique, brevetée et basée sur de nombreuses publications scientifiques. Elle permet d'objectiver **la charge interne** de chaque joueur de manière rapide et de croiser cette nouvelle donnée avec les autres data déjà utilisées.



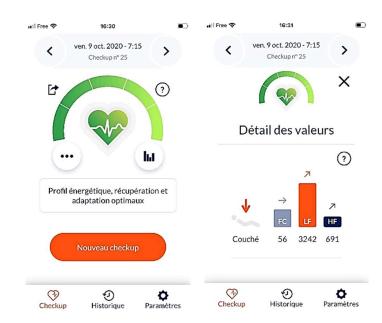
inCORPUS® donne accès à huit profils uniques qui sont des indicateurs de l'équilibre entre les systèmes nerveux ortho- et parasympathique, déterminé à partir de la variabilité de la fréquence cardiaque. Les meilleures performances sont obtenues lorsque les deux systèmes ont un haut niveau d'activité, ce qui correspond aux profils de non-fatigue (figure cidessus). Les capacités d'activation physique et de récupération sont alors optimales.

Les cinq profils de fatigue correspondent chacun à un déséquilibre spécifique, soit des capacités de récupération altérées, soit une capacité d'activation physique diminuée ou bien les deux en même temps. Chaque staff traitera ces profils en fonction de ses objectifs et de ses moyens afin de ramener le joueur affecté le plus rapidement possible au meilleur niveau et donc à de meilleures performances.

inCORPUS® est une aide à la décision pour les staffs afin de proposer les ajustements adaptés à chaque type de profil. Ces recommandations concernent le type de sollicitations (du travail bref à haute intensité aux sollicitations longues et continues), les moyens de récupération à privilégier (cryothérapie, massages, mobilisation passive,...), mais aussi l'alimentation et le sommeil.

inCORPUS® fonctionne très simplement avec un cardiofréquencemètre et un smartphone. Les joueurs effectuent un enregistrement de cinq ou dix minutes et le résultat est immédiatement accessible sur les

ordinateurs des staffs via le dashboard, ce qui leur permet de prendre des décisions pré-entraînement en connaissant les charges internes individuelles.



La visualisation des données sur le dashboard a été pensée pour le football, avec un aperçu rapide de l'effectif, titulaires, remplaçants, joueurs blessés, dans plusieurs dispositifs tactiques et avec la possibilité de comparer les joueurs par poste.

La visualisation des données individuelles est détaillée et permet une analyse en profondeur de chaque joueur selon les besoins du staff.

Pour en savoir plus:



David BARRIAC

Chief Business Development Officer. Préparateur physique AS Monaco, Evian Thonon Gaillard, Toulouse FC, Nottingham Forrest.

david.barriac@becare.swiss +33 (0) 6 76 81 52 55 www.inCORPUS.com

Infos Pratiques

L'UNECATEF rappelle à l'ensemble de ses adhérent(e)s, que l'inter-saison est toujours propice à quelques changements : Renouvellement de contrat, nouveaux diplômes acquis, recyclage en cours, déménagement, changement de coordonnées mail et téléphonique, départ à l'étranger ou retour en France, demande et validité de la carte professionnelle etc... Il est donc toujours nécessaire de prévenir l'UNECATEF de ces modifications, de vérifier la validité de ces diplômes et de mettre à jour son espace personnel sur le site internet du syndicat. En cas de perte de votre login et mot de passe, n'hésitez pas à contacter l'UNECATEF aux coordonnées ci-dessous.

(1) Toutes les informations traitées dans ce numéro 13 de la lettre de l'UNECATEF (principalement dans les domaines juridiques, sociales et cumul Pôle Emploi – Auto Entrepreneur) sont données à titre indicatif et susceptibles d'évoluer à tout moment. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'UNECATEF, aux coordonnées ci-dessous, qui vous orientera vers nos spécialistes qui répondront en direct à vos questions.



Tél: 01 44 31 73 55 Site internet <u>www.unecatef.fr</u> Courriel <u>ahamimi@fff.fr</u>







NOS PARTENAIRES







